

Causer du tort à son voisin

L' Imâm Ahmad رحمه الله mentionne un hâdith où Abou Hourayrah raconte qu'un homme dit :

يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنََّّ فُلَانَةَ يُذْكَرُ مِنْهَا كَثْرَةُ صَلَاتِهَا وَصِيَامِهَا وَصِدْقَتِهَا

Ô Messenger d'Allâh ! Il y a cette dame, qui est connue pour la grande quantité de ses prières (surrogatoires), de ses jeûnes, de ses aumônes...

غَيْرَ أَنْهَا تُؤْذِي جِيرَانَهَا بِلِسَانِهَا

Par contre, elle a aussi tendance à causer du tort à sa voisine par ses paroles !

قَالَ : هِيَ فِي النَّارِ

Raçouloullâh صلى الله عليه وسلم répondit : « Elle sera punie dans l'Enfer. »

يَا رَسُولَ اللَّهِ فَإِنَّ فُلَانَةَ يُذْكَرُ مِنْهَا قِلَّةُ صَلَاتِهَا وَصِيَامِهَا وَصِدْقَتِهَا

Il y a une autre dame, qui elle, est connue comme étant quelqu'un faisant très peu de jeûnes (surrogatoires), qui offre très peu d'aumônes et de prières...

وَلَا تُؤْذِي جِيرَانَهَا بِلِسَانِهَا

Mais, qui elle ne cause jamais de tort à sa voisine !

قَالَ هِيَ فِي الْجَنَّةِ

Raçouloullâh صلى الله عليه وسلم dit : « Elle sera au Paradis ! »

Ce hadîth nous avertit contre le fait de causer du tort à son voisinage.

Un Croyant qui abuse de son prochain risque d'être châtié dans l'Enfer, avant d'être admis au Paradis. Et cela, même s'il accomplit un grand nombre de prières, même s'il jeûne fréquemment et dépense beaucoup pour la bonne cause. Causer du tort à un individu par sa langue ou ses mains est un très grand péché. L'honneur des gens, leurs biens et leurs sangs sont des choses sacrées.

D'après Ibn Oumar رضي الله عنهما , Raçouloullâh صلى الله عليه وسلم a dit :

ما زال جبريل يوصيني بالجار حتى ظننت أنه سيورثه

L'Ange Djibrîl n'a cessé de faire des recommandations en faveur du voisin à tel point que j'ai pensé qu'une part de l'héritage leur serait accordé.

[Bukhâriy et Muslim]

L'Imâm Ahmad رحمه الله mentionne un hâdith où Abou Hourayrah raconte qu'un homme dit :
« Ô Messager d'Allâh ! Il y a cette dame, qui est connue pour la grande quantité de ses prières (surérogatoires), de ses jeûnes, de ses aumônes...
Par contre, elle a aussi tendance à causer du tort à sa voisine par ses paroles !
Raçouloullâh صلى الله عليه وسلم répondit : « Elle sera punie dans l'Enfer. »
Il y a une autre dame, qui elle, est connue comme étant quelqu'un faisant très peu de jeûnes (surérogatoires), qui offre très peu d'aumônes et de prières...
Mais, qui elle ne cause jamais de tort à sa voisine !
Raçouloullâh صلى الله عليه وسلم dit : « Elle sera au Paradis ! »
Ce hadîth nous avertit contre le fait de causer du tort à son voisinage. Un Croyant qui abuse de son prochain risque d'être châtié dans

l'Enfer, avant d'être admis au Paradis. Et cela, même s'il accompli un grand nombre de prières, même s'il jeûne fréquemment et dépense beaucoup pour la bonne cause. Causer du tort à un individu par sa langue ou ses mains est un très grand péché. L' honneur des gens, leurs biens et leurs sangs sont des choses sacrées. D'après Ibn Oumar رَضِيَ اللهُ عَنْهُمَا , Raçouloullâh رَضِيَ اللهُ عَنْهُمَا a dit : رَضِيَ اللهُ عَنْهُمَا رَضِيَ اللهُ عَنْهُمَا رَضِيَ اللهُ عَنْهُمَا رَضِيَ اللهُ عَنْهُمَا L' Ange Djibrîl n'a cessé de faire des recommandations en faveur du voisin à tel point que j'ai pensé qu'une part de l'héritage leur serait accordé. [Bukhâriy et Muslim]

Publiée par Ataoullah Ingar sur Jeudi 30 avril 2020